

CLÉrac



Charente - Maritime

Décembre 2013

N° 24



Sommaire

3. Mot du Maire

Actions de la municipalité

4. Bâtiment

5. Clérac chouchoute ses plus jeunes et ses aînés

6-7. Informations diverses

Vie locale

8-14. Vie locale

Cultures et loisirs

15. Spectacles de rue

16-17. Bibliothèque

18-19. Ecole

20-21. Musée

22-25. Les Cléracais de 1815 à 1950 (3)

26-27. Hommage à une résistante de la guerre 39/45

28. Un peur d'exotisme avant les gelées...

29. Chaud ou froid : du foie gras pour les fêtes

Vie pratique

30. Etat civil

31. Informations utiles



Travaux LGV sur Clérac

Directeur de publication : Guy PASQUET

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Le Mot du Maire

Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,
Chers amis,



Guy PASQUET

Nous voici au cœur de la période des vœux, qui est aussi la période durant laquelle nous reprenons des contacts avec des amis ou des connaissances, auxquels nous pensions dans l'année, mais qui ne le savaient pas ! Cette période des cartes traditionnelles que l'on rédige ou que l'on reçoit, nous permet d'échanger et de partager les moments forts de l'année écoulée.

Les nouvelles technologies, l'e-mail ou le SMS, conduisent de plus en plus à remplacer par le mot manuscrit. Personnellement, je le regrette. L'action d'ouvrir l'enveloppe était un vrai plaisir...

Suite aux tensions dans le monde et aux difficultés que connaît actuellement notre pays, difficultés liées au chômage, aux déficits divers, à notre faible compétitivité à l'exportation, nous sommes tous inquiets, mais nous devons tous espérer en l'avenir.

Ce moment traditionnel entre Noël et le nouvel an doit être un moment de pause chaleureuse. Pause également de 15 jours dans les difficultés de circulation dues au chantier de la LGV, ce dernier sera fermé à partir du 20 décembre.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons, pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos proches, une bonne année 2014 au cours de laquelle, dans tous les domaines, aussi bien personnels que collectifs, vous pourrez profiter de nombreux moments de joie. Et qu'une bonne santé vous accompagne !

Bien cordialement.

Guy PASQUET

Actions de la municipalité



Longère

Des travaux de sondage ont donc été effectués afin de prévoir la consolidation des fondations. En effet, suite à la sécheresse, des dallages se sont partiellement enfoncés et des murs de refends fissurés. Concernant le projet de réhabilitation, le cabinet d'architecture SO'LIGHT est en phase terminale du nouvel avant-projet.

Atelier municipal



Suite à l'obtention du permis de construire, l'étude de sol a été réalisée et l'appel d'offre sera lancé en fin d'année.

Logements HLM



Le dernier appartement sera livré en fin d'année.



Mairie - Ecole

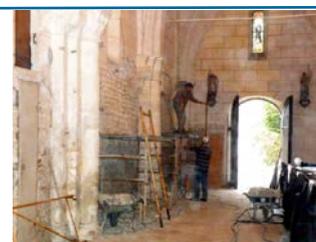
Suite à appels d'offres, les travaux de réfection des façades Nord de la Mairie (Entreprise BRAUD) et de l'enrobé de la cour de l'Ecole (Entreprise SCOTPA) ont été réalisés, comme prévu, pendant les vacances scolaires de l'été.

Les plantations ont ensuite été effectuées avec la participation des classes.

Eglise

Suite à appel d'offre, les travaux de réfection des enduits intérieurs sont en cours de réalisation (Entreprise BUREAU).

Le chantier devrait être livré fin février 2014.



Epicerie

La porte d'entrée de l'appartement n'étant plus étanche, ni à l'eau, ni à l'air, celle-ci a été changée.



Hôtel - Restaurant

Des devis ont été réalisés afin de prévoir la climatisation de l'hôtel et du restaurant. La commission d'appel d'offres choisira l'entreprise retenue en fin d'année.

D'autre part une étude est en cours pour la réalisation de nouveaux sanitaires.

Clérac chouchoute ses plus jeunes et ses aînés

Depuis quelques années, à l'occasion de la semaine du goût, la municipalité offre aux enfants de CM2 un repas au restaurant. C'est pour eux le moyen de découvrir l'Auberge des lacs Bleus et un repas gastronomique confectionné avec des produits du terroir et de saison. Cette fois ils étaient 8, accompagnés de la directrice, de leur maître et de la conseillère responsable, à se retrouver joyeusement autour de la table dressée pour eux !

Le samedi 30 Novembre, c'était le tour des aînés d'être invités par le CCAS au traditionnel repas communal. Cette année, on en comptait 90 plus 10 accompagnants ou aidants et 9 personnes du conseil, dont Monsieur le Maire, à avoir répondu à l'invitation. Le repas est offert pour tous les habitants de plus de 65 ans.

Avec le mot d'accueil, Marie Bernadette Martinez responsable du CCAS souhaitait la bienvenue et remerciait les personnes présentes, avec une pensée pour les absents.

C'est ensuite dans une ambiance joyeuse et décontractée que s'est déroulé le repas. Celui-ci était réalisé par tous les artisans locaux : l'Auberge des lacs Bleus pour la cuisine et le service, le Fournil de Clérac pour le pain et le dessert et l'épicerie Ravet pour les boissons.

Entre les plats, une petite animation était assurée par le talentueux ventriloque José Guerra. Enfin, le doyen de l'assemblée, cette année encore Monsieur Louis Agricole 92 ans, recevait des mains des responsables une boîte de chocolats pour attendre Noël en douceur ! Mais la doyenne de la commune, Madame Marie Louise Coiffard-Pasquet étant absente, c'est une petite visite qu'elle a reçue après la fête avec des fleurs pour prolonger le plaisir, car elle a la main verte ! Pour terminer, le CCAS redit à tous : « n'hésitez pas à venir nous retrouver l'an prochain, pour partager un bon repas dans une ambiance conviviale et chaleureuse. »



Quelques photos de la visite de chantier du 16 octobre



Poste de soudage permettant les soudures à l'abri.

Ligne St Mariens-Clérac



Viaduc de la base travaux

Infos diverses

SOTRIVAL II - Avis d'enquête public

Il sera ouvert, sur les communes de CLERAC et d'ORIGNOLLES, du **lundi 16 décembre 2013 au lundi 27 janvier 2014 inclus**, une enquête publique **d'une durée de 6 semaines** sur le projet présenté par la Société SOTRIVAL concernant l'exploitation d'un centre de tri, de traitement et d'élimination de déchets au lieu-dit « Bois Rousseau » à CLERAC dénommé « Ecopôle de Haute Saintonge ».

Le projet soumis à enquête publique est constitué des dossiers suivants :

- la demande d'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement,
- la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU de Clérac,
- la demande de servitudes d'utilité publique, et le projet d'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique sur les communes de Clérac et d'Orignolles,
- la demande d'autorisation de défrichement pour une surface de 28 ha 97 a 93 ca.

Coordonnées du responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées :

- Madame LACÔME, Directrice développement et innovation, (coordonnées de l'assistante : 0557261261).

Les dossiers auxquels sont annexés les études d'impact et les avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans ces deux mairies, afin que toute personne puisse en prendre connaissance, sur place, pendant les heures d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Heures d'ouverture au public des mairies de Clérac et d'Orignolles :

- Mairie de Clérac : lundi, mardi, jeudi : 8 H 30 - 12 H 30 ; 14 H - 16 H 15
vendredi : 14 H à 17 H 30
samedi : 8 H 30 à 12 H 30
- Mairie d'Orignolles : lundi au samedi : 9 H à 12 H

En ces mairies, Monsieur François MEHAUD, chargé des fonctions de commissaire enquêteur, en qualité d'expert agricole et foncier, ou Monsieur Christian LAVALETTE, commissaire enquêteur suppléant, en qualité de cadre de la fonction publique territoriale à la retraite, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations les :

Dates et lieux des permanences du commissaire enquêteur :

- lundi 16 décembre 2013 9 heures - 12 heures Mairie de Clérac
- samedi 28 décembre 2013 9 heures - 12 heures Mairie de Clérac
- mardi 7 janvier 2014 9 heures - 12 heures Mairie de Clérac
- mercredi 15 janvier 2014 9 heures - 12 heures Mairie d'Orignolles
- lundi 27 janvier 2014 14 heures - 17 heures Mairie de Clérac

Ces observations pourront être communiquées par écrit au commissaire-enquêteur aux adresses suivantes :

- Mairie de Clérac, 1 place de la mairie, 17270 CLERAC
- Mairie d'Orignolles, 3 rue Pierre FURET, 17210 ORIGNOLLES

Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Ces observations pourront être également communiquées par voie électronique à l'adresse suivante :

envir.pref17@charente-maritime.pref.gouv.fr

Ces messages devront être adressés à l'attention du commissaire-enquêteur désigné pour mener l'enquête et indiquer l'objet de l'enquête.

Ils seront communiqués au fur et à mesure de leur réception au commissaire-enquêteur.

Servitudes : Conformément à l'article R 515-31-2 du code de l'environnement et à l'article 9 de l'arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, les servitudes d'utilité publique concernent 32 parcelles des communes de Clérac et d'Orignolles et sont situées dans une bande de 200 m autour de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dan-

gereux projetée.

À l'intérieur de la zone définie, l'usage des terrains est réservé aux activités compatibles avec l'activité de stockage de déchets ultimes.

Sont interdits sur ces terrains :

- les constructions d'habitations habituellement occupées par des tiers et les établissements recevant du public (établissements scolaires, établissements hospitaliers, pensionnats, maisons de retraite, centres commerciaux) ;
- l'aménagement de terrains de sport, de camping, d'aires de stationnement de véhicules ou d'habitat mobile pour les gens du voyage et de parcs de loisirs ou assimilés ;
- plus généralement, tous les projets susceptibles de modifier l'état du sol et du sous-sol et de perturber la mise en œuvre des prescriptions relative à la surveillance du site.

En application de l'article L 515-9 du code de l'environnement, le commissaire-enquêteur organise **une réunion publique portant sur les servitudes d'utilité publique le jeudi 9 janvier 2014 à 18 heures 30 à la salle des fêtes de Clérac.**

Le résumé non technique, l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et le communiqué concernant cette enquête publique sont disponibles sur le site internet de la préfecture de Charente-Maritime : <http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/>

Rubrique : "Politiques publiques" puis "environnement, risques naturels et technologiques"

A l'issue de la procédure, le préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation, soit par une autorisation accompagnée de prescriptions, soit par un refus.

Pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance en préfecture ou en mairie de Clérac et d'Orignolles du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Calendrier électoral 2014

Election municipale	23 et 30 mars 2014
Election européenne	Période du 22 au 25 mai 2014

Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

Ce qui change dans notre commune !

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

Le mode de scrutin ne change pas. Les suffrages sont toujours décomptés individuellement par candidat (et non par liste) et il n'y a pas de parité homme/femme imposée. Vous pouvez toujours panacher ou rayer le nom d'un candidat.

Les nouveautés :

Si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas candidate, c'est-à-dire qui n'a pas déclaré dans les délais sa candidature à la Préfecture, ce nom ne sera pas comptabilisé.

Le jour du scrutin, pour voter, vous devrez obligatoirement être muni d'un titre d'identité, en plus de la carte électorale.

Une fois élu, le conseil municipal élit le maire et les adjoints.

C'est le tableau du conseil municipal (maire, puis adjoints, puis conseillers municipaux) qui fixe l'ordre de désignation des représentants de la commune au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes ou de la Communauté d'Agglomération dont fait partie la commune.

Saintonge Boisée Vivante

De la CLIS à la CSS de Clérac

En application du décret n°2012-189 du 7 février 2012, la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) est supprimée. Elle peut être remplacée par une CSS (Commission de Suivi de Site). Ce qui a été fait pour Clérac.

Cette commission est composée de 5 collèges : Administration de l'État, élus des collectivités territoriales, riverains et associations de protection de l'environnement, exploitant, salariés.

Le 15 octobre dernier a donc eu lieu la première CSS de Clérac.

L'ordre du jour était :

- l'élection du Bureau (1 membre par collège)
- présentation de l'avancement du projet SOTRIVAL II
- présentation et approbation de l'étude d'impact du projet SOTRIVAL II

Élection du Bureau

- Administration de l'État : Mr Jean-Philippe AURIGNAC (Sous-Préfet de Jonzac)
- Élus des collectivités territoriales : Mr Guy PASQUET (Maire de Clérac)
- Riverains et associations de protection de l'environnement : Mme Annie BILLAUD (Saintonge Boisée Vivante)
- Exploitant : Mr Wilfried BOURSIQUOT (Directeur d'activité SOTRIVAL)
- Salariés : Mr LEJEUNE (Représentant CHSCT)

Avancement du projet SOTRIVAL II

La mode étant au « verdissement » (« greenwashing » comme disent les anglais) des projets, SOTRIVAL II devient « Écopole de Haute Saintonge » ! Malheureusement, la suite de la réunion nous a montré qu'il n'y a pas beaucoup d'éco-logique dans ce projet.

L'objectif premier pour SOTRIVAL est de fournir du biogaz à AGS.

Le projet comporte 6 zones d'activités : le centre de tri, la production de combustible de substitution (CSR : Combustibles Solides de Récupération) à destination des usines Lafarge et Calcia, la plate-forme de traitement des terres polluées et le « bioréacteur », la plate-forme de compostage, la déchèterie, la méthanisation.

L'objectif affiché est de valoriser plus de 50% des intrants... à terme ! Sur une moyenne de 130.000 tonnes/an sur 20 ans, sachant qu'en 2015 (début officiel de SOTRIVAL II) il est attendu 185.000 tonnes de déchets.

Les déchets collectés proviendront :

- particuliers et artisans : 20.000 t/an
- CSR : 75.000 t/an (entrée), qui après traitement seront valorisés à hauteur de 30.000 t/an en sortie
- méthanisation : 20.000 t/an de déchets organiques en provenance des agriculteurs, des gros producteurs (grandes surfaces) et des particuliers
- terres polluées : 40.000 t/an ... d'origines incertaines !

L'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), appelé « bioréacteur » par Sotrival, sera composée de 16 casiers dont 2 réservés au plâtre et à l'amiante. Ces casiers seront plus grands en surface mais moins profonds que les casiers actuels. L'idée de cette instal-

lation est de limiter la production de sulfure d'hydrogène (H₂S) principal gaz responsable des odeurs émanant des installations (dixit SOTRIVAL). Chaque casier, après remplissage, sera recouvert d'une membrane étanche. L'humidité et l'acidification du massif seront contrôlées par injection de lixiviat (pH basique). La membrane étanche permet de capter le biogaz issu de la décomposition de la part organique des déchets ultimes enfouis. Les lixiviats (« jus ») sont collectés gravitairement depuis les casiers jusqu'au bassin de traitement.

Le projet SOTRIVAL II est modulaire et évolutif... en fonction du développement des filières de recyclage ! La méthanisation n'est pas encore validée au jour de cette présentation (d'un point de vue économique). Le phasage des travaux est prévu pour assurer la continuité du « service public » au-delà de 2015 (date officielle de fermeture de SOTRIVAL I)

Mr Pasquet, Maire de Clérac, fait remarquer l'absence d'IMERYS (groupe industriel propriétaire d'AGS). Sachant que le projet repose principalement sur la fourniture de biogaz à AGS, il serait normal de connaître la position de ce groupe industriel sur le futur de cette usine !

Étude d'impact de SOTRIVAL II

Cette étude a été réalisée par un bureau d'étude national : SAFEGE (filiale du groupe SUEZ Environnement). Elle nous est présentée par Mr Marc VENGDUD, responsable production de la direction déléguée Sud Ouest, et une collègue.

SAFEGE a fait appel à 3 sous-traitants :

- Aroma Consult pour les problèmes d'odeur
- L'Atelier BKM pour l'étude de la faune et de la flore
- Thomas DIRCKS pour l'intégration paysagère des nouvelles installations

Les grandes lignes que nous avons retenues de cette présentation magistrale sont :

- La référence pour ce type d'étude est le guide AFNOR BP X30-438 (Guide de bonnes pratiques pour les reconnaissances géologiques, hydrogéologiques et géotechniques de sites d'installation de stockage de déchets)

- La prise en compte des captages d'eau éloignés. La couche étanche sur laquelle circule l'eau (dite première aquifère profond ou Maestrichien) est à plus de 70 m. de profondeur au droit du site. Cependant, ils ont noté que les niveaux d'eau supérieurs ne sont qu'à 4 ou 5 m. sous les casiers. SOTRIVAL II, comme SOTRIVAL I, se trouve sur le bassin versant du Placin (affluent du Lary). L'analyse constate que le Placin est dans un état « dégradé », sous-entendu « nous n'allons pas nous obliger à améliorer cet état ! » La concentration en métaux lourds des lixiviats sera suivie (comme à l'heure actuelle...)

- Durant les travaux et l'exploitation du site, terrassements et cheminements des camions et autres engins se feront uniquement en interne. Il n'y aura pas de camion sur la route le long du site.

- Les refus de tri seront traités en interne (enfouis)

- 17 polluants ont été retenus (dans l'air, l'eau et le sol) pour le suivi du site. Leurs concentrations seront mesurées et comparées à leur VTR (Valeur Toxicologique de Référence). Les polluants sont classés en 2 grandes familles : à seuil (quantité au-delà de laquelle ils sont gênants ou toxiques) ou à exposition (leur présence régulière finie par être incommodante ou toxique). Nous avons demandé s'il était prévu une campagne de mesures pour connaître l'état actuel de ces polluants avant l'exploitation de SOTRIVAL II. **NOUS N'AVONS PAS EU DE RÉPONSE !** Y compris concernant l'exposition des salariés sur place !

- Une démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) a été étudiée concernant les impacts sur

Saintonge Boisée Vivante

l'environnement, la faune et la flore. Des zones humides sont conservées ou recrées dans le site. Les odeurs sont « cantonnées » à proximité du site et donc peu notables à Clérac même ! Connaissant l'état actuel de la dispersion des odeurs, ce volet de la présentation a soulevé le plus de désapprobation !

- Les effets cumulés vis à vis de la LGV (Ligne à Grande Vitesse) et des carrières ont été aussi étudiés. Ils sont négligeables !

À la fin de cette présentation, il a été procédé au vote concernant l'approbation de cette étude. Chaque collège a 10 voix. Ne peuvent voter que les membres présents ou représentés (pouvoirs). Le collège des collectivités territoriales, ainsi que celui des riverains et associations de protection de l'environnement, ne compte que 5 membres. De ce fait, chaque membre ce voit attribuer 2 voix. Pour notre collège, Poitou-Charentes Nature découvrait le dossier. Il s'est abstenu. Vu les difficultés rencontrées par SOTRIVAL pour maîtriser son outil de travail, Monsieur le Maire de Clérac s'est abstenu lui aussi. Notre position a été plus tranchée compte tenu de certaines carences et de résultats trop optimistes de cette étude : nous avons voté CONTRE.

Les résultats du vote sont donc : 34 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS.

DES PETITS PAS ?

Le 14 octobre dernier Mr Aurignac, Sous-préfet de Jonzac, organisait une rencontre entre SBV et le Président de la Commission Ordures Ménagères de la Communauté De Communes de la Haute Saintonge (CDCHS), Mr Rapiteau assisté de Mme David, chargée de mission à la CDCHS.

Le sujet de la réunion était la collecte et le traitement des déchets dans la CDCHS. SBV a mis en avant le système de collecte qu'elle pense le plus efficace pour réduire la quantité de déchets mis en décharge : la redevance incitative. Pour SBV il est absurde de faire payer une taxe de collecte et de traitement des déchets indexée sur la taxe d'habitation. En effet une personne seule habitant une grande maison paye plus qu'une famille nombreuse qui habite une maison plus petite. En plus d'être injuste, la taxe n'incite pas les citoyens à réduire la quantité de déchets jetés. Que se passerait-il si la consommation d'électricité et d'eau était payée sous forme de taxe forfaitaire ? Beaucoup de gens gaspilleraient à tout va ... La redevance incitative, déjà adoptée par plusieurs communes ou communautés de communes tient compte du poids de déchets jetés par chaque foyer (en dehors de tout ce qui est recyclé) et du nombre de fois ou chacun fait vider sa poubelle (au delà d'un forfait annuel). Ce système a conduit à une économie pour la collectivité et les usagers : quantité recyclée accrue (plus de revenus), moins de mise en décharge (moins de frais). Mr Rapiteau se dit séduit par ce système mais voit plusieurs obstacles à sa mise en œuvre dans la CDCHS :

-Passer d'une taxe à une redevance cela signifie passer d'un mode de recouvrement gratuit (par l'administration fiscale) et efficace à près de 100%, à un recouvrement par la CDCHS avec des coûts induits (créer une structure avec du personnel et des frais de fonctionnement).

-Actuellement la taxe bien qu'en augmentation constante est, avec 66euros en moyenne par habitant et par an, bien en dessous de la moyenne nationale, donc la faire baisser est plus difficile que si elle était très élevée...

-De plus il est probable que passer à un autre type de collecte (changement de véhicules, de poubelles) provoquerait un surcoût momentané qui irait à l'encontre du but recherché : inciter à mieux trier par l'intéressement financier.

Les arguments de Mr Rapiteau sont peut-être recevables mais contredits par des expériences faites ailleurs (Communauté de Communes de la Porte d'Alsace).

Sur proposition de Mr Aurignac, il est décidé de faire une expérimentation sur une tournée de ramassage de la CDCHS avec un protocole que Mr Rapiteau et Mme David devraient étudier dans les mois qui viennent. Peut-être un petit pas en avant ...

Un autre petit pas, est le projet d'une recyclerie à Clérac dans le cadre d'un pôle territorial de coopération économique ; Cette structure recyclerait toutes sortes d'objets (électroménager, mobilier, tissus et vêtements etc.).

Encore un petit pas est le projet de créer une station de regroupement de déchets de la zone commerciale de Montguyon (Intermarché, Weldom, ETS Ceyral, Garandean matériaux) en vue d'un meilleur recyclage.

Un grand pas que l'on attend de la part de Sotrival, exploitant de la décharge de Clérac, serait de supprimer les odeurs pestilentielles de ses installations. Mr Aurignac s'est beaucoup impliqué à ce sujet et a mis en demeure Sotrival de trouver des solutions sous peine de ne pas obtenir de nouvelles autorisations. L'exploitant s'est engagé à améliorer la situation. SBV a de gros doutes sur le résultat car cette société a souvent montré dans le passé son incapacité à résoudre le problème des odeurs (dernier gadget pour « enfumer » la population, créer un jury d'odeurs - des riverains qui évalueraient la teneur et l'intensité des odeurs émises par la décharge et les autres installations - or cela a déjà été fait il y a quelques années sans aucun résultat).

La séance est levée après trois heures d'échanges.

Tarot Challenge Sud Saintonge

L'Association "Tarot Challenge Sud Saintonge" organisera 3 journées tarot dans la salles des fêtes de Clérac durant le premier trimestre 2014.

- le samedi 04 janvier 2 concours à 14h30 et 21h00
- le samedi 15 février, 2 concours à 14h30 et 21h00
- le samedi 22 mars 2 concours à 14h30 et 21h00

Un lot à tous les participants.

Le meilleur accueil sera réservé à tous les joueurs anciens et nouveaux

N'hésitez pas à venir nous rejoindre

Contact chez la Présidente, Isabelle Duniaud au 0546042663
ou 0695781422



L'association scolaire



L'association scolaire de Clérac vous présente sa nouvelle équipe:
 Mme BESSON Marie-Laure 05.46.04.07.61 (Présidente),
 Mme BOIN Corine 06.16.70.17.33 (Trésorière),
 Mme BROSSARD Alexandra 06.20.39.90.67 (Secrétaire)
 Mme ROCHET Fernanda (Vice-Trésorière).

Adresse mail de l'association : association.scolaire.clerac@hotmail.fr

Nous remercions l'ancien bureau pour ses manifestations et son travail sur l'année passée.

Diverses manifestations vont être organisées tout au long de l'année.

Rappelons que l'intégralité des bénéfices réalisés lors de ces manifestations permettra de financer des sorties culturelles, cadeaux de Noël et kermesse pour tous les enfants de l'école.

- Une vente de bulbes de fleurs (clôturée fin octobre 2013).
 - Des goûters proposés à tous (petits et grands) à la sortie de l'école entre 16h30 et 17h30 par formule : 1 part de gâteau + 1 jus de fruit = 1€00
 - 18 Octobre : Chocolatines
 - 12 Novembre : Gâteaux au choix des parents bénévoles
 - 10 Janvier : Galettes et couronnes briochées (les rois seront récompensés)
 - 04 Février : Crêpes
 - 14 Mars : Beignets de carnaval
 - 15 Avril : Tartines sucrées salées
 - 16 Mai : Gâteaux au choix des parents bénévoles
 - Un marché de Noël organisé le vendredi 13 Décembre 2013 à 18h00 à la salle des fêtes (le Père Noël sera présent, une vente de sapins, de biscuits et bricolages réalisés par les enfants, vente de foies gras, pineau, miel, ... (fabriqués par des producteurs locaux) ainsi que présentation et vente d'œuvres de petits créateurs)
 - Une vente de fromages d'une fruitière Jurassienne. Le détail de cette vente sera disponible à la mairie ainsi que sur demande auprès de Mme BESSON à partir du 31 janvier. Les bons de commande seront à rendre au plus tard le 18 Février et la livraison s'effectuera le 08 Mars.
 - Un carnaval le samedi 15 Mars 2014. Nous recherchons des volontaires pour créer un char afin que les enfants puissent défiler dans Clérac.
 - Un loto le samedi 29 Mars 2014 à la salle des fêtes.
 - Des cours de pâtisserie pour apprendre à réaliser des macarons (réservations et détails auprès de Mme BESSON au 05.46.04.07.61)
 - Et enfin la kermesse le vendredi 13 Juin 2014 avec un spectacle organisé par les enseignants, suivi de jeux pour les enfants et possibilité de se restaurer.
- Tous les habitants de Clérac et des alentours sont les bienvenus pour participer à toutes nos manifestations.

L'association scolaire vous souhaite de bonnes fêtes et une excellente année 2014.

Pour tous renseignements ou inscriptions n'hésitez pas à nous contacter.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes tiendra son assemblée générale le samedi 7 Décembre 2013. Une année où nous avons fait l'impasse sur une soirée choucroute, mais le contexte aujourd'hui reste difficile pour la mobilisation aux différentes festivités. Nous avons ouvert ce calendrier des animations, avec un retour au **théâtre** le dimanche 24 février, avec la troupe des DURATHIEURS D'jonzat qui fêtait ses 20 ans. Du théâtre patoisant saintongeais, où beaucoup de monde était présent, avec des franches rigolades avec les pièces, O Va Peuté, Zidipâ, La Carte Bieue, L'tribunau, et ce fameux Guytou et ses histoires ! Un très bon après-midi de détente pour tous.

Le **pique nique** s'est déroulé le 2 juin à Teurlay du Lary, un lieu chargé d'histoire où les propriétaires Philippe et Richard ont eu l'amabilité de nous accueillir.

Cette journée fut pleine de souvenirs, en présence de Madame ROY et Monsieur Naud pour faire revivre le moulin et les différentes époques de ce lieu. Beaucoup de monde a été attentif aux anecdotes racontées.

Le 29 Juin, une **grande soirée plein air** était organisée avec nos amis de L'Acca : journée Cochonnaille avec les traiteurs du Limousin suivie de l'animation du Podium DAY-LOR et de la chanteuse Marie Christine URBAC. Ce fut une très belle soirée avec de la musique pour tous qui s'est prolongée tard dans la nuit.

La fête foraine les 30, 31 Août et 1er Septembre. Le vendredi soir, le marché nocturne était animé par le groupe musical Coma Prima, aux rythmes des spécialités culinaires de nos commerces ambulants, avec un temps agréable. Le samedi, la course cycliste avait un peloton de très bon niveau, le concours de pêche au plan d'eau était organisé par nos amis de l'Acca, suivi d'un concours de pétanque et d'un concours de Tarot. Le soir, le feu d'artifice était tiré à l'étang avec lampions et fanfare, animations qui ont attiré beaucoup de monde. Ensuite, la soirée rock était animée par le groupe **Efervesens**, un groupe local plein de talent. Le dimanche, un grand vide grenier, un concours de belote et un concours de pétanque ont eu lieu. Bref, une belle fête avec de nouveaux manèges et un très beau temps qui fut aussi de la partie.

Après toutes les animations, le compte d'exploitation se solde par un bilan en équilibre. Nous faisons appel aux personnes qui veulent s'investir dans le comité des fêtes à nous rejoindre. Beaucoup de personnes nous soutiennent pour réussir nos différentes manifestations, la municipalité, l'Acca, le foot, la pétanque, nos commerçants, artisans, industries, la presse locale, et toutes les personnes bénévoles habituées de notre association. Un merci aux neveux d'Henriette Naud pour nous avoir prêté le local où bien de souvenirs sont présents, et surtout vous **public** qui venez nombreux pour faire la fête. A vous tous, nous vous remercions vivement.

Après toutes les animations, le compte d'exploitation se solde par un bilan en équilibre. Nous faisons appel aux personnes qui veulent s'investir dans le comité des fêtes à nous rejoindre.

Beaucoup de personnes nous soutiennent pour réussir nos différentes manifestations, la municipalité, l'Acca, le foot, la pétanque, nos commerçants, artisans, industries, la presse locale, et toutes les personnes bénévoles habituées de notre association. Un merci aux neveux d'Henriette Naud pour nous avoir prêté le local où bien de souvenirs sont présents, et surtout vous **public** qui venez nombreux pour faire la fête. A vous tous, nous vous remercions vivement.

L'association Comité des Fêtes est heureuse de vous annoncer la reprise de ses activités pour l'année 2014. Venez nombreux nous rejoindre le dimanche 2 Février avec la compagnie Théâtrale des DHURATIÉURS J'allons e'ncore p'euter d'rrire !!! Les autres projets de festivités seront définis lors de l'assemblée générale de décembre.

Pour le calendrier : le lieu du pique nique de village reste à définir, car beaucoup de candidats. La fête plein air ou soirée, aura lieu le 28 juin ou le 5 Juillet avec un nouveau programme encore à définir. Début Septembre, la fête foraine les 5, 6, 7, avec son marché nocturne, son vide grenier ou sa nouvelle formule. Nous vous informerons sur l'avancement des festivités.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2014. A bientôt.



Vie locale

COSM du Lary



Equipe A



Equipe B



Equipe U18

Le COSM du Lary a , pour la saison 2013/2014, deux équipes seniors engagées en compétition.

L'équipe A évolue en 3^{ème} division et joue le dimanche sur le terrain de Clérac.

L'équipe B joue en 4^{ème} division et dispute les matchs sur le terrain d'Orignolles.

Les entraînements ont lieu sur le terrain d'Orignolles le mardi et le vendredi soir pour les seniors et les U18.

Nos équipes jeunes sont dans le groupement de Jeunes Sud Saintonge qui regroupe les communes du Sud du département .

-1 équipe U 18 joue à Orignolles le samedi après midi.

-1 équipe U 15 joue à Clérac le samedi après midi.

-3 équipes U 13 : la 1^{ère} joue sur le terrain de Montguyon, la 2^{ème} joue à Cercoux et la 3^{ème} à ST Aigulin.

- 5 équipes U 10/U 11 : elles jouent sur les terrains de Montguyon, Cercoux et St Aigulin.

Dernièrement le loto du club a eu lieu dans la salle des fêtes d'Orignolles, cette manifestation a été une réussite, la salle était comble.

Le prochain loto aura lieu le dimanche de Pâques, toujours dans la salle des fêtes d'Orignolles. Nous vous invitons à y venir nombreux !

Si vous êtes intéressés par le sport ou la vie associative, venez nous rejoindre , nouveaux joueurs et nouveaux dirigeants seront les bienvenus au club .

Personnes à contacter pour tous renseignements ...

Jean Marc Audoin : 06 83 04 02 94

Guy Jonges : 06 88 22 19 85

Christophe Peyremole: 06 33 81 15 65

Bruno Géron : 06 09 90 96 74

Anciens Combattants



La cérémonie commémorative du 13 novembre 2013 s'est tenue sur la place du Souvenir. Les messages de paix ont été prononcés par Monsieur Guy PASQUET, Maire et par Jean-Claude NOININ, président de l'Amicale des Anciens Combattants de Clérac.

Les enfants et les enseignants de l'école de Clérac ont déposé leurs bouquets de fleurs au pied du monument aux morts avant de chanter la Marseillaise. Le président de l'Amicale les a remerciés chaleureusement ainsi que Madame Marchioro, directrice de l'école, pour leur prestation ainsi que les clairons et les portedrapeaux.

La cérémonie a été suivie d'une exposition sur les deux guerres mondiales et documents locaux de l'époque sur l'initiative de Madame MANON et de l'association.

Concert à l'église

L'ensemble vocal Aquistriae (chorale de Guîtres) est venu nous présenter son répertoire de chants sacrés le 22 juin en l'église Saint Vivien. Ainsi les oeuvres de Jean Sébastien Bach, Joseph Ermend Bonnal, Gabriel Fauré, Ferenc Farkas, César Franck, John Rutter, ont-elles été interprétées avec brio pour le plus grand plaisir des personnes présentes. Un public de connaisseurs car ce type de chants, s'il s'adresse à tous les publics, n'en est pas moins très spécifique et n'attire que des personnes qui aiment le classique. L'ensemble, dirigé par Christophe Métreau, a été très applaudi.



une partie de l'ensemble Aquistriae lors d'un de ses concerts

Spectacles de rue

Le 27 juillet, deux spectacles de rue sont venus nous distraire très agréablement. L'un financé par la Communauté de Communes, l'autre par la municipalité.

Le premier, « Une balle entre nous », de la compagnie « Les Zygomatiks » a dû être joué à l'intérieur de la salle des fêtes car les bourrasques de l'après midi risquaient de compromettre ce spectacle de jonglage. La complicité des deux jongleurs qui tantôt collaboraient,

tantôt s'opposaient avec malice a rapidement emporté l'adhésion du public. Ce dernier étant de plus en plus exigeant, on voit désormais des artistes polyvalents qui ne sont plus seulement jongleurs. Ils sont désormais jongleurs, mais aussi chorégraphes et acteurs.

Le deuxième spectacle, lui, a pu se jouer à l'extérieur car le temps est redevenu clément. Les deux jeunes artistes de « L'arbre à vache » s'en sont donnés à cœur joie. Ils jouaient pour la première fois le lendemain à « Fest Arts », le festival des arts de la rue de Libourne, et Clérac était leur ultime présentation avant le grand saut. Ils ont beaucoup fait rire l'assistance car les deux personnages, M. et Mme Poiseau, s'ils étaient émouvants, étaient surtout très drôles.



Les Zygomatiks



M. et Mme Poiseau

Cultures et loisirs

La Bibliothèque



Bibliothèque

Place de la Mairie - 17270 Clérac
 Courriel : bibliotheque.clerac@orange.fr
 Tél. : 05-46-70-07-78

Horaires d'ouverture

- mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
 - samedi de 10h00 à 12h00

Gratuite et ouverte à tous

Les lecteurs peuvent faire leur choix dans un fond de plus en plus important.

Toutes les collections sont enrichies, améliorées, renouvelées, tout au long de l'année grâce à un substantiel budget municipal

Les nouvelles acquisitions sont communiquées dans un "*petit journal*" qui paraît deux fois par an et que vous pouvez consulter à la bibliothèque.

Celui de l'automne / hiver 2013-2014 est à votre disposition à la bibliothèque ainsi qu'à la mairie, boulangerie et épicerie.

Outre les romans en tout genre (sagas, terroir, historiques, gros caractères, fonds local, etc...), policiers et thrillers, science-fiction, anticipation, Héroïc Fantasy, Bandes Dessinées et documentaires (toute catégorie : de la psychologie à la cuisine, voyage, peinture etc...) pour les plus grands, les ados et les jeunes vous trouverez des CD, DVD, et CD-ROM

Pour augmenter l'éventail des livres proposés la Médiathèque Départementale de Prêt, par le passage du bibliobus, échange tous les six mois, environ 400 ouvrages.

Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, n'hésitez pas à faire part de vos souhaits, tout sera mis en œuvre pour essayer de vous satisfaire par des achats ou par le biais du SLEM, un Service de Livraison Express Mensuel mis en place par la Médiathèque Départementale.

Deux ordinateurs avec accès à Internet sont à votre disposition ainsi que scanner et imprimante.

Une participation financière de 0.15 € par page imprimée vous sera demandée.

L'équipe, (Sandra Bergès, Line Boutin, Françoise Brun, Marie-Claire Caillé, Denise Cloutou, Henriette Courtin, Annie Gascoin), soucieuse de développer la lecture publique en milieu rural et ouvrir de nouvelles perspectives d'animation locale, étend ses activités.

Au sein de la bibliothèque :

* accueil des classes pour partager et développer le goût de la lecture. Des lectures "plaisir" collectives et/ou individualisées, des histoires en "kamishibai", des contes.

Des activités donnent parfois l'occasion d'activités créatives comme par exemple en donnant une deuxième vie aux livres.



* ateliers comme, le dernier, en juin, qui a réuni une douzaine de participantes pour la création de bijoux et objets "fantaisie".



B. Partenariat

* collaboration avec les bibliothèques (le G8) de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montguyon Montlieu-La Garde, Orignolles, et Saint-Palais de Négrignac pour l'organisation de manifestations telles que :

- salons du livre : Régional en 2006 ; jeunesse en 2009 ; BD en 2011 ; aventure en 2013)
- spectacles : théâtre en 2007 à Orignolles ; 2008 à Clérac ; 2012 à Montlieu-La Garde.
- animations poétiques : 2010 *Comptines Zé Poésies* à Chepniers ; 2011 ballade poétique à Saint Palais de Négrignac
- comédie musicale, tout public, en préparation, pour le dimanche 06 avril 2014, à Clérac.

* avec la Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête livres, CD, DVD, CDROM et qui propose des journées de formation.

* avec la Médiathèque de Jonzac qui propose et coordonne des expositions, des animations, organise des journées de formation, réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

* avec la Communauté de Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc . . .).

Nous remercions les personnes qui nous apportent des livres. Il est bon qu'elles sachent que les ouvrages sont triés en fonction de leur état, de l'opportunité des sujets, de leur ancienneté. Tous ne figureront donc pas dans le catalogue. Ne soyez pas découragés, il y a toujours de très belles choses parmi ces dons.

Cultures et loisirs

L'école

La ligne

Le jeudi 3 octobre, nous sommes allés visiter le site de la L.G.V d'Ambarès-La Grave.

André et Audrey, les guides, nous ont dit qu'il y avait :

- 7 500 ouvriers
- 1 500 engins
- 302 km de ligne
- 7 800 000 000 d'euros investis dans ce projet.

Ensuite nous avons mis des baudriers et des casques pour aller visiter le site. Avant la visite du chantier, nous avons vu 2 vidéos. Nous sommes allés voir le site près de la Dordogne.

Aurélien

On a appris qu'il y avait des espèces protégées ; j'ai aussi appris que la ligne LGV Paris –Tours était déjà faite ; j'ai appris qu'il y avait des maisons achetées puis détruites et aussi que Bordeaux-Espagne ne sera peut être pas fait, mais il y aura Bordeaux -Toulouse.

Les plus grandes roues font pratiquement 2 à 3 mètres. J'ai appris qu'il y aura deux lignes l'une à côté de l'autre et qu'il y en aura une pour les marchandises et une autre à grande vitesse : il roulera à plus de 302 km à l'heure. Il y avait 302 km de rails. Oui, une dernière chose : j'ai vomi. Après on est parti et on est rentré à 17h30.

J'ai aimé la ligne LISEA.

Hugo



Le passage de la Dordogne

J'ai aimé. J'ai appris beaucoup de choses. J'ai vu comment c'était. Je n'avais jamais vu la LG.V.

Chloé

Ce que j'ai appris : que la nouvelle ligne ira plus vite.
Ce que j'ai aimé : quand on a expliqué les 2 vidéos.
Ce que je n'ai pas aimé : quand on était sur le pont en hauteur.

Aïna



Ce que j'ai aimé :
C'est la BD, les vidéos, la rivière qui ressemble à la Grande Bleue, les grues et surtout l'araignée.

Léonie



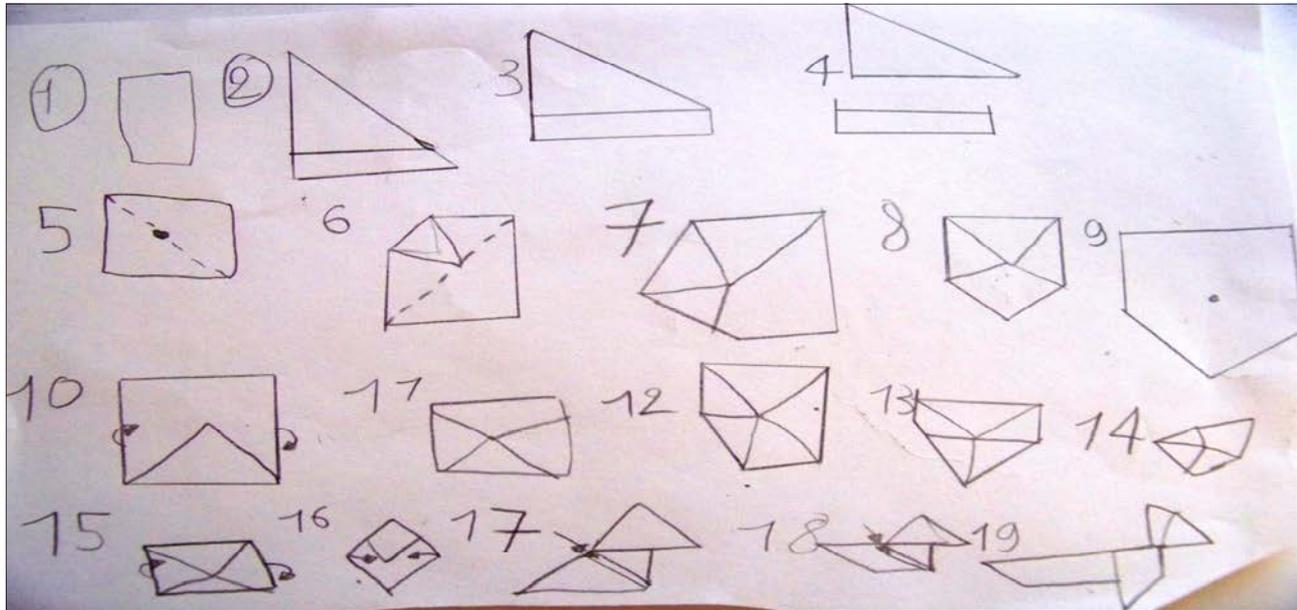
Les fameux casques et gilets de protection

Ce que j'ai appris : il y avait 1500 véhicules et 700 personnes qui travaillent sur le chantier. Ils coupent plus de 200 routes. Il y avait aussi une voie qui s'appelait « saute-mouton » parce qu'il y en a une en haut et une en bas. Celle qui passera en bas sera pour les marchandises. La LGV sera prête en 2017.

Hinde

Bricolage, des idées d'objets à réaliser soi même

La cocotte , réalisé par Léonnie



U.S.E.P. : c'était sport comme rencontre !



Vendredi 11 octobre, on est allés à Neuvicq pour une rencontre sportive avec les classes de Montguyon, Saint Aigulin et Neuvicq. Il y avait 4 jeux : la balle assise, la balle ovale, la balle au capitaine, le tir. Il y avait 8 équipes de 12 à 13 joueurs. On a fait un pique-nique et après les jeux on a goûté.

Lénaëlle



Des joueurs en pleine action



Quoi de neuf ?

Au quoi de neuf, Nolann a apporté du **sable** d'où il est né, du **Sénégal** ; il nous a aussi parlé de son frère qui est mort à 7 ans, à cause d'une maladie très grave, mais on ne sait pas quelle maladie.

Le vendredi 15 novembre, Léa nous a parlé du putois : son tonton vit à Paris, et il a un **putois** en cage. Quand Léa s'est approchée de la cage, le putois lui a lâché du gaz.

Lénaëlle



Un putois



Cultures et loisirs

La saison du musée 2013

Le vernissage de l'artiste peintre Pascale MEURIN



Monsieur Le Maire de Clérac avec
Pascale Meurin l'Artiste Peintre à gauche

L'artiste Pascale Meurin est venue apporter de nouveaux tableaux représentant ses débuts en peinture. Elle a commencé à peindre à 20 ans et se consacre à son art depuis 40 ans

Lors du vernissage, l'artiste a offert à Monsieur Le Maire une de ses toiles : le musée de Clérac peinture à l'huile sur du lin

En juin, 72 visiteurs sont venus ; des familles en vacances et un groupe de 17 personnes de l'association « les chamois pyrénéens ». Ils logeaient à la Maison Familiale de Chevanceaux, ont visité également la maison de la forêt à Montlieu et se sont baignés à BEAU-VALLON.

Comme chaque année, les fêtes du patrimoine de septembre ont eu lieu et nous avons proposé une sortie au musée de CLION SUR SEUGNE dans le but d'un échange entre musées ; nous remercions les cléracais venus ce jour-là malgré le temps pluvieux.

Les journées du patrimoine

LE MUSEE DE CLION SUR SEUGNE (proche de Jonzac)



Entrée du Musée de Clion

La sortie du samedi 14 septembre 2013

Créé sur le même principe que le musée de Clérac, l'ancien presbytère proche de l'église a été transformé en musée par un groupe de bénévoles.



Visite de la salle de Classe



Visite du pont de l'âne



Le groupe des bénévoles du Musée de Clion
avec Monsieur Grasset (à Gauche)

Un bel échange entre musées, les bénévoles de l'association du Musée de Clion sont venus mercredi 16 octobre 2013.

Après la visite, Monsieur Jean Paul GRASSET a présenté l'église pendant les travaux en cours.

Puis ils sont allés voir le château de Caillères avant la visite du château de la Magdeleine.



Travaux à l'intérieur de l'église



Lors de la 2^{ème} journée du patrimoine, le 15 septembre 2013, une visite guidée de l'église a été proposée.

Les 41 visiteurs des journées du patrimoine sont venus d'Archiac, de Barbezieux, de Chepniers, de Coutras, de Gémozac, de La Clotte, de Montlieu, de Saint-Aigulin mais aussi de Royan, et de Clérac également. Ainsi s'achève la saison 2013, avec 500 visiteurs.

Exposition dans le chœur de l'église

Projets 2014

Nous proposons aux Cléracais un nouveau salon : celui des loisirs (dessins, photos, création de bijoux, peinture...), les activités individuelles et collectives.

Les associations de foot, pétanque, tennis, pêche et chasse sont sollicitées.

Le salon des loisirs aura lieu en mai 2014, la date sera déterminée ultérieurement.

21 juin 2014 : La fête de la musique

Exposition pour le centenaire de la guerre 14/18

À l'occasion du centenaire de la guerre 14/18, et dans l'objectif d'une exposition sur la grande guerre, le musée aimerait recueillir tout témoignage écrit ou matériel de cette période. De tels documents existent parfois dans les archives de particuliers (lettres envoyées du front, ordre de mobilisation, vêtements, casque, etc.). Les documents seront scannés et remis aux propriétaires, les objets pourraient faire l'objet d'un prêt au moment de l'exposition pour une durée limitée.

Si vous possédez ou connaissez quelqu'un qui possède de tels témoignages de l'Histoire, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie ou de la responsable du musée, Mme Waché. Vous contribuerez ainsi à faire connaître cet épisode douloureux de notre passé aux jeunes générations afin qu'il nourrisse leur présent et les aide à mieux préparer le futur.

Secrétariat mairie : 05 46 04 13 12



Musée

Ouvert du 1^{er} mai au 31 octobre

Mardi et mercredi de 14H à 18H30

Jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 10H à midi et de 14H à 18H30

Fermé le lundi

Les Cléracais de 1815 à 1950 (3) : Propriétaires et cultivateurs au milieu du XIX^e

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les Cléracais vivent essentiellement du travail de la terre. Les documents officiels (actes d'état civil, listes électorales, recensements) distinguent les propriétaires des cultivateurs. Les premiers exploitent des terres qui leur appartiennent ; les seconds cultivent des terres qui ne leur appartiennent pas, mais la réalité sociale est bien plus complexe. Il y a loin entre les quelques familles de très riches propriétaires qui vivent en rentiers au milieu de leur domaine et les dizaines de petits propriétaires exploitants qui sont souvent obligés de pratiquer une autre activité (artisanat par exemple) pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Il y a loin aussi entre le métayer aisé capable d'acheter des terres chaque fois que l'occasion se présente et le misérable journalier obligé bien souvent d'émigrer pour échapper à son sort.

En 1841, date de l'établissement du premier cadastre, pratiquement toutes les familles sont propriétaires de terres. Mais plus de la moitié ont moins de 5 hectares tandis qu'à l'autre extrémité, quelques-uns en possèdent plus de 50. Entre les deux, des moyens et petits propriétaires exploitent eux-mêmes leurs terres, aidés par de nombreux domestiques et journaliers, et quelques métayers.

LES GROS PROPRIETAIRES

Le plus gros propriétaire est Charles-Philippe, marquis de Caillères. Son domaine, constitué de très grandes parcelles, s'étend sur 120 ha autour de son château. C'est l'héritage des terres que les seigneurs de Clérac s'étaient réservés pour leur usage personnel avant la Révolution. Cette immense propriété est mise en valeur par 8 familles de métayers : deux à la Métairie Haute, deux à Briot, une à l'Espis et trois à Caillères. Pendant plus d'un siècle, les Caillères ont recruté la plus grande partie de leurs métayers dans la même famille, celle des Jacopy, à laquelle ils étaient d'ailleurs apparentés : l'arrière-grand-père de Charles-Philippe, Charles, s'était mésallié en épousant sa servante, Elisabeth Verrier, belle-sœur de Marguerite Jacopy. Charles Philippe de Caillères est un notable : maire de Clérac de 1853 à 1870 (comme son père et son grand père), membre du comice agricole du canton, il est un de ces «propriétaires éclairés» qui encouragent les progrès de l'agriculture.

Les autres gros propriétaires sont les héritiers des familles de notables de l'Ancien Régime, en particulier de la famille Nau. Ainsi, Firmin Nau, possède au Barail et au Ménard, une propriété de plus de 100 ha qu'il fait cultiver par une dizaine de métayers : «bouilleur de cru», il est un des promoteurs du vignoble. Sa lointaine cousine, Marie Nau, qui réside dans la belle maison bourgeoise qu'elle s'est faite construire au centre du bourg de Clérac, est à la tête de plus de 100 ha également. Fruit d'héritages et d'achats successifs réalisés sur plusieurs siècles, son bien est constitué de plusieurs ensembles : les deux principaux sont situés au Barail et à Réserveat (les deux villages d'origine des Nau), les autres s'étendent autour d'Albret et dans les landes de la Brande, Souillac et Réveillaud. Marie Nau est une figure importante de la vie cléracaise : son père, Gilbert, notaire, a été le premier maire de Clérac. Elle a épousé Jean Augustin Geneuil, docteur en médecine, maire de Montguyon, puis de Clérac (de 1832 à sa mort en 1846). Un de leur fils, Gilbert, également médecin, s'est marié avec Marie-Louise de Caillères, sœur du marquis Charles-Philippe de Caillères ; une de leur filles, Marie Thérèse Rose s'est alliée en 1853 à Ernest Gautret, célèbre distillateur de Jonzac, devenu maire de Clérac entre 1871 et 1873.

Autre descendant de la famille Nau : Jean Nau, meunier, possède plus de 70 ha autour de ses moulins à blé et à noix de Teurlay. C'est à peu près la même surface que possède à Massicot et à Chambard, Jean Duvedeix : marchand de bois, fils d'un scieur de long originaire du Limousin et de l'héritière de plusieurs lignées de laboureurs et marchands de Clérac et Cercoux, il sera maire de Clérac de 1873 à 1881. Quatre familles de métayers exploitent ses terres de Clérac. Il partage son temps entre sa maison de Massicot et celle de son épouse, à Brantirat, dans la commune de Sablons en Gironde.



A Massicot : la « maison de maître » de Jean Duvedeix (propriétaire et marchand de bois) prolongée par celle d'un métayer (en 1851 : Jean Ardouin) (collection privée J-P Grasset: photographie prise en 1969)

Au Bonnin vit Marie Bertet. A la tête de près de 70 ha également héritées de deux familles de riches laboureurs (les Bertet et Bezias), elle a épousé Jean Chauve, arpenteur géomètre originaire de Chepniers. Leur fils, Jean, se fera construire un grande maison carrée à allure bourgeoise, à côté de la vieille maison en moellons de ses ancêtres.

A Abel, sont installés les Amaniou. Héritiers de plusieurs familles propriétaires de landes (comme les Amaniou, Laville, Billaud) leurs biens s'étendent davantage sur Bédénac que sur Clérac et sont essentiellement constituée de terres non cultivées qui vont peu à peu laisser la place à la forêt de pins.

Tous ces notables ont à peu près le même genre de vie. Pour marquer leur position, ils se font construire de grandes maisons qui parfois prennent l'allure de petits châteaux (comme celles des Geneuil dans le bourg, des Chauve au Bonnin ou des Amaniou à Abel). Mais le plus souvent elles sont plus simples : de forme allongée, elles sont constituées d'un rez de chaussée surmonté d'un grenier assez haut destiné à recevoir le grain et recouvertes d'un toit à deux pans ; la bâtisse principale s'ordonne autour d'une porte centrale souvent décorée de pierres sculptées entourée de deux fenêtres de chaque côté éclairant les deux grandes pièces de logement ; à l'arrière se trouve le chai où vieillissent le vin et l'eau de vie; encadrant le logis du maître, plus basses, les maisons des métayers, se composent souvent d'une seule pièce; dans le prolongement, un immense hangar (le 'ballet') abrite grange, écurie et pressoir.

LES MOYENS ET PETITS PROPRIETAIRES

Possédant moins de 50 ha, ils sont très nombreux. Leur point commun est qu'ils cultivent eux mêmes tout ou partie de leurs terres.

Les plus riches vivent dans une relative aisance : ils emploient tous des domestiques permanents et des journaliers, et parfois font exploiter en fermage ou métayage une partie de leurs biens.

Il est impossible de tous les nommer. Citons en cependant quelques-uns. Ainsi à Souillac, Louis Nau cultive lui-même ses 37 ha avec quelques domestiques et occasionnellement avec l'aide de ses voisins petits propriétaires ; il a donné à faire en métayage ses terres de Bédénac. C'est la même chose pour Pierre Massé : les 50 ha dont il a hérité formant deux blocs distants de plusieurs kilomètres, il cultive lui-même les terres situées à Genet où il habite et fait travailler celles du Boursillon par un métayer. Parfois, c'est un autre propriétaire qui

Cultures et loisirs

Les Cléracais de 1815 à 1950 (3) : Propriétaires et cultivateurs au milieu du XIX^e siècle (suite)

prend en fermage une terre excentrée. Ainsi en 1852, Jean Genet, propriétaire au bourg, donne en fermage sa métairie de Gadebourg à Jean Fleuranceau, également propriétaire à Gadebourg; le loyer est payable partie en nature et partie en argent. On pourrait aussi citer les Mauvinet à Moindron ; Bertet à Albret, Teurlay à Château et Fradon ; Grolleau, Texier et Trias au Grand Village ; Clémenceau à Angenin ; Dubideau à Gadebourg ; Métreau et Feuillet à La Vallade ; Ardouin à Verines...

Tous se ressemblent. Descendants des laboureurs indépendants qui vivaient dans la seigneurie de Clérac au XVIII^e siècle, ils font tout leur possible pour maintenir la superficie de leurs biens, menacés par les partages successoraux : pour cela, ils pratiquent une politique avisée dans leurs alliances matrimoniales et leurs achats. Ils ont une mentalité assez proche de celle des notables gros propriétaires. Pour leurs ressembler, ils se font souvent construire des maisons semblables : elles sont seulement plus basses, moins ornées, et elles ne sont pas flanquées des petites maisons des métayers.

Ceux qui ont moins de 10 ha, sont dans une situation plus précaire. Ils sont souvent obligés de prendre en fermage ou métayage des terres appartenant à leurs voisins plus aisés. Parfois aussi, l'exploitation de leurs terres n'est qu'un complément de ressources à des activités artisanales. Ainsi, plusieurs artisans du bourg possèdent quelques parcelles le long de la route qui conduit au Grand Village : c'est le cas par exemple du faïencier Trijaud, ou du forgeron Dehors. La même situation se reproduit autour des autres gros villages de la commune qui abritent tous les artisans indispensables à la vie quotidienne (forgerons et charrons, scieurs et charpentiers, maçons, tailleurs d'habits et « marchands »..).

LES CLERACAIS SANS TERRE

Les mieux lotis sont les métayers, appelés aussi « bordiers ». Il est difficile de connaître leur nombre exact, car plusieurs possédants quelques terres, s'intitulent « propriétaires ». Le contrat de métayage (appelé « police ») est écrit, mais rarement passé devant notaire. Sa durée n'est pas fixée, mais si une des parties veut y mettre fin, elle doit avertir l'autre 6 mois avant. L'échéance a longtemps était fixée à la Saint Laurent (10 août) lorsque les moissons sont rentrées ; mais le développement de la viticulture l'a faite reporter à la Saint Michel (fin septembre) après les vendanges comme en Bordelais. Le propriétaire apporte les terres (en général une vingtaine d'hectares), les bâtiments, les outils et le cheptel. Ce dernier est évalué au début et à la fin du contrat, par des spécialistes aux foires qui se tiennent en août au Gibeau : si la valeur a varié entre le début et la fin du bail, les profits (ou les pertes) sont partagés entre le métayer et le propriétaire. Le métayer n'apporte que sa force de travail (et celle de sa famille), parfois ses bœufs de labour. La règle de base est le partage par moitié de toutes les récoltes produites et de tous les animaux nés dans l'année. Seules les pommes de terre ne sont pas partagées : le métayer en garde la totalité, car elles servent à nourrir les porcs (qui eux sont partagés). Survivance de l'Ancien Régime : le métayer doit faire quelques dons en nature au propriétaire (par exemple : deux ou trois poulets à la Saint Laurent). Les impôts fonciers sont payés par moitié ; mais le métayer doit faire la totalité des « prestations » (journées de travail au service de la commune et du département pour l'entretien des routes et des fossés).

De plus, beaucoup de métayers continuent à pratiquer le commerce des bœufs entre le Périgord et le Bordelais, commerce qui avait enrichi au XVIII^e siècle un grand nombre de laboureurs et de notables : ils vont acheter de jeunes veaux aux foires du Gibeau, de Chalais ou de la Latière, ils les élèvent dans leurs métairies, puis ils vont les revendre aux vigneron giron-dins aux foires de Bédenac ou de Bussac. Cette activité est très lucrative. Elle permet aux métayers qui s'y adonnent d'amasser un pécule, avec lequel ils peuvent acheter des terres quand l'occasion se présente.

Car ceux qu'on surnomme « les bons métayers » vivent correctement. Appréciés de leurs maîtres, ils restent longtemps dans leurs métairies, parfois pendant plusieurs générations. On a déjà cité le cas de la famille Jacopy qui a fourni des métayers aux Caillères pendant plus d'un siècle ; on peut ajouter celui des Ardouin, métayers pendant 3 générations chez les Duvedeix à Massicot et des Bernard également métayers des Duvedeix à Chambard. On peut aussi citer le parcours de Jean Martin : d'abord métayer chez les Chauve, il quitte la métairie de Dervaud trop petite pour nourrir sa nombreuse famille et s'installe chez Firmin Nau au Barail; après la ruine de celui-ci, il devient métayer à Chambard sur des terres appartenant à Jules Decencière, percepteur à Montlieu (et cousin de Firmin Nau) ; il y restera jusqu' à sa mort après la Première Guerre mondiale.

Bien sûr, tous les métayers ne sont pas dans une telle situation, soit parce que leurs métairies sont trop petites, soit parce que, par leur fait ou par celui de leur « maître », ils ne restent pas assez longtemps dans leur métairie pour récolter tous les fruits de leur travail.

A la fois proches et différents des métayers sont les faisandiers. Ce sont souvent des artisans qui ne possèdent pas de terre mais qui souhaitent produire ce dont ils ont besoin pour se nourrir. Un propriétaire leur concède un lopin de terre d'environ 1 ha et effectue les gros travaux de labour. Le faisandier fait tout le reste du travail. Sur le champ même, la récolte est partagée: un tiers au propriétaire, deux tiers au faisandier. En plus, le faisandier doit aider le propriétaire lors des grands travaux, comme les « fauches », les moissons, les vendanges ou les jours de « bugée » (grande lessive).

Au bas de l'échelle sociale, on trouve les domestiques et journaliers. Plus de la moitié sont des jeunes garçons et des jeunes filles (parfois très jeunes, moins de 10 ans) que leurs parents - domestiques et journaliers eux-mêmes, ou métayers ou petits propriétaires- pla-cent chez de gros propriétaires : leur situation n'est que temporaire et une fois adultes ils quittent cette condition. Mais on trouve aussi des familles de domestiques avec femme et enfants. Un contrat les lie alors à leur patron : souvent, le mari reçoit un salaire en argent tandis que son épouse peut cultiver quelques ares de terre à condition de partager la récolte avec le propriétaire. Quant aux journaliers, comme leur nom l'indique, ils sont employés à la journée, sans contrat, pour servir de main d'œuvre d'appoint au moment des gros travaux agricoles. Une statistique départementale de 1851 indique que les domestiques et journaliers chargés de famille arrivent à peine à survivre. Ils constituent une population flottante qui change souvent de domicile et nombreux sont ceux qui émigrent vers les villes proches (Libourne ou Bordeaux en particulier).

Cette société rurale traditionnelle, dont beaucoup de traits doivent encore à la période antérieure à la Révolution, va peu à peu évoluer sous le double effet des transformations économiques et des bouleversements sociaux et moraux provoqués par la Première Guerre mondiale.

(à suivre)

Jean-Paul GRASSET

Hommage à une résistante de la guerre de 39/45

Liliane SIMONNEAU

née Ribeill,

résistante 1939 - 1945

(Mlle Ribeill : institutrice à Clérac vers 1935/1936 ; une personne née en 1930 en garde le souvenir c'était sa première institutrice).

La famille : sa sœur Huguette Ribeill était institutrice à Cercoux. Liliane Ribeill épouse en 1942, à Clérac, un instituteur Gervais Simonneau ; ce dernier est né le 29/07/1916 au Gué de Véluire (85), entre Fontenay le Comte et La Rochelle.

Les parents de Gervais ont habité à Clérac, dans la partie Sud de la grande maison en face du presbytère et de l'épicerie (divisée en 3 logements). Rémy Simonneau, le frère de Gervais, a épousé une Cléracaise : Paulette Desort (familles Naud/Nau originaires d'Orignolles). Début mars 1944, Gervais Simonneau est arrêté à Clérac et déporté. Il est revenu le 7 juin 1945.

Elle est native de La Rochelle (29/07/1916) ; ils se sont connus à l'Ecole Normale. Il a débuté à Cozes, est allé à Pouillac... Leurs deux enfants : Jacqueline et Michel sont nés à Clérac. Les garderies n'existent pas à cette époque, ils ont sollicité une de leurs anciennes élèves, Claudette, pour les seconder dans les tâches familiales. Le couple a enseigné à Clérac jusqu'en 1952 puis il a quitté la commune pour Rivedoux (île de Ré).

En mars 1993, Mr et Mme Simonneau sont revenus à Clérac pour un repas d'anciens footballeurs autour de : P. Seurin, P. Denys, R. Vincent, J. Nau de Teurlay, M. Mauget, R. Privat, J. Grolleau, M. Dumon, J. Goy, R. Nouet, W. Souc, G. Denys, M. Nau, R. Bureau ;

« Venus, de différents coins du département et des Deux Sèvres, pour revivre de bons moments. Aux joueurs des années 1940-1945 s'étaient joints quelques joueurs de la génération suivante, accompagnés par les épouses ». (Cf. Sud-Ouest & Saintonge-hebdo). Gervais Simonneau est décédé peu de temps après : en juillet 1993. Reconnaissance en 2010, à Aigrefeuille Liliane Simonneau recevait « **le diplôme d'Honneur des Anciens Combattants de l'Armée Française 1939-1945** » proposé par Mr Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants.

En 2006, Liliane Simonneau a relaté son action dans la Résistance dans un document : "**En ce temps là ... dans nos campagnes**" - Liliane & Gervais Simonneau (24 ans en 1940)

Témoignage de Liliane :

« Un parachutage fut programmé du côté de Montguyon. A ma connaissance Gervais s'y rendit seul (seul de Clérac) en empruntant la voie ferrée pour mieux se guider dans la nuit noire. L'avion vint, exécuta un premier tour balisé et repartit sans avoir rien lâché. Je n'ai jamais connu la raison de cet échec. Mais, à l'époque, on ne se confiait guère les choses sachant qu'en cas d'arrestation, moins on en savait, moins on risquait de lâcher un indice face aux interrogatoires musclés qui s'ensuivaient. Mon mari a été arrêté début mars 1944, à la maison. Nous arrivions juste de La Rochelle après les funérailles de ma grand-mère. Gervais ayant ramené un greffon de prunier reine-claude venait juste de le planter au jardin.

Rentrant à la maison pour se laver les mains, il se trouve en présence du grand « POLH » et de « DIENTZ », son interprète. Aucune fuite possible. Les issues de la maison et de l'école sont gardées par des soldats, mitraillettes au poing. Fouille de toutes les pièces, sous les yeux ahuris de ma belle-mère qui n'est au courant de rien.

Je tremble encore en pensant que s'ils étaient venus dix jours plus tôt, ils se seraient trouvés nez-à-nez avec mon beau-frère (réfractaire S.T.O.) que nous avions caché dans une ferme mais revenu à la maison pour cause de scarlatine, avec toutes les complications annexes possibles (abcès dans la gorge, crise de rhumatismes, etc.) ; D'autant qu'il nous fallait le garder 40 jours pour éviter tout risque de contagion ailleurs.



Un médecin passait tous les jours, ce qui intriguait singulièrement les gens du village, nous posant la question amicale : « il y a quelqu'un de malade chez vous » ?

Alors pour parer à toute curiosité plus poussée, je portais en classe un énorme cache-nez, répondant que je traînais une mauvaise angine... ce qui me semblait risible, car je n'en avais jamais eu de ma vie ! Mais, ce jour-là, l'envie de rire n'était pas de mise. Mon mari était bel et bien arrêté. En l'emmenant, ils ont pris la radio avec eux. Dans ces moments extrêmes, on se souvient du moindre détail. Je me souviens qu'en sortant, l'un d'eux a buté sur un très gros coussin (un pouf, pourrait-on dire) sans soupçonner la raison de son poids : il contenait en effet la roue de secours de notre voiture... Ce même jour, alors que « POLH » et « DIENTZ » fouillaient la maison, un jeune réfractaire du STO à qui nous avons fourni de faux-papiers venait gentiment nous porter une bouteille d'huile de noix pour nous remercier. Heureusement, la vue de toutes ces mitraillettes autour de la maison lui ont rapidement fait comprendre la situation et fait faire demi-tour sans être inquiété. S'il s'était présenté un quart d'heure plus tôt, il était piégé... et moi aussi du même coup. **J'étais devenue un faussaire en vrais-faux papiers.** Avec l'aide du secrétaire de mairie de Cercoux, et l'intermédiaire de M. DOUHAUD directeur de l'école, j'obtenais des cartes neuves vierges. Il me suffisait alors de les remplir avec -par exemple- le nom réel d'une personne ayant quitté la région depuis un certain temps et d'y apposer le cachet de la mairie. Mais pour ne pas compromettre le secrétaire du village voisin, je décidais de copier le cachet de ma propre carte. Travail artisanal s'il en était un...

Ecoutez plutôt : c'était un travail long et minutieux... Je faisais cela la nuit, lumières bien camouflées. Il fallait décalquer le cachet de ma carte sur un transparent, le repasser avec une encre spéciale à polycopier, l'appliquer sur la pâte à polycopier (que j'avais « oublié » de rendre à la mairie comme il était prescrit), recouvrir toute la pâte d'un papier propre après avoir évidé juste la surface du cachet ; appliquer la carte neuve, qui ainsi ne contenait aucune trace suspecte.

Le travail terminé, la pâte était nettoyée, enveloppée et planquée sous les tuiles du toit d'une salle de classe. C'était un travail délicat, ma manière à moi et cela valait bien la peine. D'autres agissaient autrement, avec des matières différentes. L'essentiel était de réussir à faire le plus vrai possible.

Roger Faraud, instituteur, arrivé en 1936, (déplacé d'office par Vichy dès janvier 1941) a joué un rôle important dans notre engagement dans la résistance ... ».

Notes glanées auprès de Cercouisiens

Famille Douhaud : les 2 frères mariés avec les 2 sœurs ; **Roger** et **Lydie**, tous les deux instituteurs à Clérac, parents de : Jacques, Michel et Jacqueline ; **Marc** (décédé en 1984) et Jeanne ; il est instituteur à Cercoux ; ce sont les parents de Jean (décédé en Indochine) et Francis.

Le secrétaire de mairie à Cercoux, dont parle Liliane Simonneau, était Mr Martineau.

A Clérac, dans les années 1930/40, le secrétaire de mairie était Mr Clarac (*gendarme retraité*), mari de l'institutrice ; C'est Jean Archain qui l'a remplacé.

Mr & Mme Clarac ont quitté Clérac pour prendre leur retraite à La Rochelle.

Instituteurs & Institutrices

Roger FARAUD & Lucie, sont arrivés à Clérac en 1936. **Marcel GOURBILLE** & Andrée, le 1/01/1941.

Pierre LAVAL & Lucienne (née Maumont) étaient à Clérac en même temps que la famille Simonneau (avant 1952).

« **En ce temps là dans nos campagnes 1939-1945, Résistance et monde rural** »

C'est un ouvrage réalisé par Etienne Gallon, Présidente de L'U.D.C.V.R., en partenariat avec le Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants de Chte-Mme et destinés aux lauréats (2006) du concours national scolaire de la Résistance & de la Déportation.

Toutes les écoles secondaires ont reçu cet ouvrage. Ce recueil regroupe 46 témoignages d'anciens Résistants & Résistantes dans les campagnes et font découvrir comment les populations locales ont contribué à la réussite de la Victoire. (*Saintonge Hebdo 1/09/2006*).

U.D.C.V.R. = Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance.

Cultures et loisirs

Un peu d'exotisme avant les gelées...

Au printemps prochain vous pouvez ajouter une touche d'exotisme en plantant un bananier !

Le bananier le plus rustique est le *Musaa bajoo*. Il est originaire du Sud Est asiatique. C'est l'une des rares plantes tropicales que l'on peut planter dans son jardin.



Dès les premières gelées la partie aérienne de la plante est touchée, les feuilles gèlent, meurent et se régénèrent au printemps. Le stipe ou tronc résiste jusqu'à moins 12 °si vous le protégez en mettant un voile d'hivernage.

Vous pouvez aussi le couper à ras et laisser les feuilles sur le pied de façon à lui faire une couverture hivernale.

Son feuillage repartira alors de la souche, même après des hivers à moins 18.

Ce bananier rustique peut atteindre 4 m de haut et apportera une note d'exotisme dans votre jardin.

Il apprécie un terrain riche, frais et bien drainé.

Il aime les expositions ombragées ou plein soleil, et les endroits abrités du vent pour ne pas abîmer ses belles feuilles.

On peut aussi le planter dans un pot et ainsi profiter de ses jolies feuilles en hiver dans la maison et à la belle saison le sortir dehors sur la terrasse.

Il y a quelques années à Clérac, il y avait un restaurant connu sous le nom "les bananiers".

Le propriétaire, Julien, avait planté dans une cour à l'arrière de l'établissement des bananiers au milieu d'un petit bassin.

Ces beaux pieds étaient protégés des hivers rigoureux par les murs de la cour et restaient superbes tout au long de l'année.

Les bananiers sur la photo sont issus de rejets des pieds de bananiers du restaurant.

Quelques petites racines récoltées au cours de la démolition du restaurant donnent aujourd'hui un superbe massif de bananiers, ils repoussent à chaque fin de printemps.

Au printemps prochain plantez un pied de bananier sur votre pelouse...



Chaud ou froid, du foie gras pour les fêtes

Escalopes de foie gras au pain d'épice

pour 6 personnes

Ingrédients

1 foie gras de canard entier de 600g, 1 cuillère à soupe de 4 épices, 2 cuillères à soupe de farine, 1 verre de porto ou de pineau rouge, 2 cuillères à soupe de vinaigre balsamique, fleur de sel et poivre du moulin

Préparation

Griller le pain d'épices et le conserver au chaud.

Couper le foie gras en 6 tranches, après avoir enlever veines et nerfs et l'avoir laissé quelques heures au réfrigérateur.

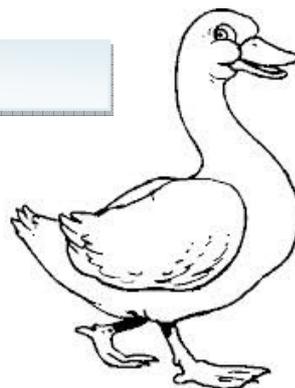
Mélanger les 4 épices et la farine et y rouler le foie gras secouer pour enlever le surplus.

Placer les tranches sur une planche ou un plat 15 mn au réfrigérateur.

Dans une poêle anti-adhésive bien chaude faire revenir le foie 2 mn de chaque coté.

Saupoudrer de poivre et , puis disposer sur les tranches de pain d'épice.

Conserver un peu de graisse dans la poêle, y ajouter le porto et le vinaigre balsamique, laisser bouillir 2 mn et arroser les tranches de foie gras ; servir aussitôt avec un mesclun de salade assaisonné à l'huile d'olive et au vinaigre balsamique.



Foie gras mi-cuit

(à préparer 3 jours à l'avance) Pour 5, 6 personnes

Ingrédients

1 foie de 500g, 1 bouteille de vin blanc doux ou de gewurztraminer, sel, poivre

Préparation

Préparer le foie (enlever les nerfs et les veines) puis le placer dans une terrine, saler, poivrer.

Faire chauffer le vin et le verser bouillant sur le foie qui doit être complètement recouvert.

Fermer la terrine et la laisser refroidir avant de la placer au réfrigérateur.



Terrine de foie gras au gingembre confit

(à préparer plusieurs jours à l'avance) Pour 6 personnes

Ingrédients

Une terrine allant au four, 1 foie de canard cru de 600g, 75 g de gingembre confit, sel, poivre, 1 cuillère à café de 4 épices, 1 cuillère à café de sucre vanillé, 1 petit verre de pineau

Préparation

Préparer le foie et séparer les 2 lobes, les saupoudrer avec sel, poivre, sucre et 4 épices et le laisser mariner au réfrigérateur au moins 1/2h

Placer le petit lobe dans la terrine, le recouvrir avec le gingembre finement haché, puis ajouter le gros lobe et bien tasser.

Couvrir et mettre à cuire au bain marie dans un four préchauffé à 100 °C pendant 45 mn,

Récupérer alors le gras exsudé et le réserver.

Poser une petite planche ou une assiette lestée d'un poids sur le foie, laisser reposer 12 h au réfrigérateur, ôter le lest, fondre la graisse et en recouvrir le foie.



Vie pratique

Etat Civil



Naissance

Maïwenn BOURCIER

née le 07 septembre 2013 à Bordeaux
 fille de Arnaud BOURCIER et de Marina LECHOPIER,

Lucie CASTILLO

née le 20 septembre 2013 à Bruges
 fille de Sébastien et Céline CASTILLO

Elvann LAURENT

né le 20 septembre 2013 à Libourne
 fils de Jimmy LAURENT et de Maud SEIGNOURET

Gianna DOS SANTOS

née le 21 octobre 2013 à Libourne
 fille de Paulo DOS SANTOS et de Laurianne MORELLO

Gabin THIBAUD

né le 29 octobre 2013 à Libourne
 fils de Mathieu THIBAUD et de Sonia DUPONT.



Décès

Andrée, Ginette LAGARDE,

décédée à Montlieu La Garde
 le 20 novembre 2013
 à l'âge de 87 ans

Faire une carte nationale d'identité

Les pièces à fournir :

Personnes mineures	Personnes majeures
Formulaire de demande de carte d'identité	Formulaire de demande de carte d'identité
2 Photos d'identité	2 Photos d'identité
Acte de naissance original de moins de 3 mois, en cas de première demande	Acte de naissance original de moins de 3 mois, en cas de première demande
Justificatif de domicile des parents	Justificatif de domicile
Pièce d'identité des parents	
Timbre fiscal de 25 € en cas de perte	Timbre fiscal de 25 € en cas de perte

Mairie de Clérac

Le Bourg
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
Fax : 05.46.04.29.06
clerac@mairie17.com
www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15
Le vendredi de 14h à 17h30
Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque : 05.46.70.07.78
email : bibliotheque.clerac@orange.fr

Musée :

1 route des châteaux
05.46.04.07.83
email : musee-clerac@orange.fr
web : www.musee-clerac.fr

Education

Ecole : 05.46.04.53.82
Garderie périscolaire
(s'adresser à la mairie) : 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes à partir du mois de septembre 2013, en expérimentation pour un an :

Messes du samedi 18 h 30 de Pâques à la Toussaint

Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevanceaux

2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais

Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary, 26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15. Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux : 05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017

G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom : 12 14

SNCF : 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous au 05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon : 05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne) : 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés) : 05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80

Accueil familial personnes âgées

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Martin Francine (rue de la franrière) 05.46.48.02.58.

Mme Prezat Annie (la Girarde) 05.46.04.13.75.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.



AGENCE POSTALE

Ouverture du lundi au samedi

De 9 h à 12 h



Mairie de Clérac

1 place de la Mairie

17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Télécopie : 05 46 04 29 06

Messagerie : clerac@mairie17.com

Site internet : www.ville-clerac.fr